

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Choix des entreprises pour les travaux de regroupement des 2 écoles

Le marché a été lancé début juillet et la commune a reçu 24 plis pour une répartition en 12 lots.

La commission MAPA a analysé les offres et propose de choisir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Terrassement – VRD – Espaces verts : entreprise Rivollier TP pour un montant de 113 907€
- Lot 2 : Démolition – Gros œuvre – Maçonnerie : Entreprise ROUSSET pour un montant de 135 861€
- Lot 3 : Couverture bois – Charpente – Zinguerie – Isolation : Entreprise VAGANAY pour un montant de 244 763,66€
- Lot 4 : Menuiserie Bois Extérieure : Entreprise BLANC Menuiserie pour un montant de 80 463€
- Lot 5 : Menuiserie Bois Intérieure : La commission a décidé de relancer ce lot
- Lot 6 : Serrurerie – Métallerie : SARL M2B pour un montant de 35 648€
- Lot 7 : Plâtrerie – Cloisons – doublage – Peinture : Entreprise C.A.E Groupe pour un montant de 88 582,10€
- Lot 8 : Chape – Carrelage – Faïence : Entreprise ARCHIMBAUD Construction pour un montant de 24 494,85€
- Lot 9 : Sols collés : SARL COURBIERE & Fils pour un montant de 11 358,04€
- Lot 10 : Enduits de Façade : Entreprise VINCENT pour un montant de 10 123,20€
- Lot 11 : La commission a décidé de relancé ce lot
- Lot 12 : En attente de précisions des entreprises

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le choix de la commission.

Devenir de l'école maternelle

Les travaux de regroupement des 2 écoles débutent début novembre et devraient se terminer dans environ 1 an et demi. Le bâtiment actuel de l'école maternelle ne sera donc plus occupé.

Il est donc nécessaire de penser dès à présent au devenir de ce bâtiment. Toutes les idées sont les bienvenues. Les Duernois peuvent également apporter leurs idées sur papier libre en mairie.

Décision modificative n°2 – Budget communal

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Article 6714 « Bourses et Prix » : + 200€

Article 6257 « Réception » : - 200€

Bail Salon de coiffure

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que 2 coiffeuses s'installent sur Duerne. La commune ayant racheté le salon de coiffure à l'OPAC, il convient de signer un bail avec ces coiffeuses. Il sera signé pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2017. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le bail.

Rapport d'activité de la micro-crèche

Virginie BELMONTE présente le rapport d'activité 2016 de la micro-crèche. En 2016, la crèche compte 7 salariées et toutes les places (10+1) sont pourvues. Le taux d'occupation est de 70% (car les enfants ne sont pas présents sur tous les créneaux). Les comptes de l'année 2016 sont presque à l'équilibre.

Depuis 2017, suite à la fusion de communauté de communes, c'est la communauté de communes des Monts du Lyonnais qui devient actionnaire principale. Les horaires de la micro-crèche sont modifiés. Elle ferme à 18h30 au lieu de 19h.

La micro-crèche répond parfaitement aux besoins de la population. Cependant le conseil soulève la problématique actuelle sur la commune de Duerne d'un manque de mode de garde pour les enfants (crèche et assistante maternelle). Il serait bien que les personnes intéressées pour devenir assistantes maternelles prennent contact avec le Relais d'Assistante Maternelle à St Martin en Haut.

Convention avec le SYDER pour la mise à disposition du toit de l'école pour la mise en place de panneaux photovoltaïques

Il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur la nouvelle école. C'est le SYDER qui aura la charge de la gestion de ces panneaux. Il convient donc de signer une convention avec eux pour leur mettre à disposition la toiture de l'école. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Convention à passer avec la Préfecture du Rhône pour la dématérialisation des documents budgétaires

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune dématérialise l'envoi de plusieurs documents en préfecture.

Afin d'économiser du temps et du papier il nous est proposé de dématérialiser également les documents budgétaires. Pour cela, il convient de signer une convention. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour 2016

Benoit VERNAISON présente les grands points de ce rapport. Les personnes qui souhaitent le lire peuvent aller le consulter en mairie.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif pour 2016

Monsieur le Maire présente les points importants de ce rapport et précise qu'il y a 226 foyers raccordés sur Duerne.

Le rapport complet est disponible en mairie.

Travaux aux vestiaires du stade

Benoit VERNAISON explique que les travaux de réfection des vestiaires sont bientôt terminés.

Cette année, le stade est beaucoup utilisé : par le club de football « Hauts Lyonnais » et par le club de rugby des Monts du Lyonnais qui vient de se monter. Pendant l'hiver, les équipes de St Martin en Haut viendront peut-être également s'entraîner sur Duerne pendant la rénovation de leur propre stade, bien entendu, en entente avec les clubs du village.

Rapport commission voirie

La commission voirie s'est réunie fin août. Elle doit réaliser le recensement de toutes les voiries communales, intercommunales, et chemins ruraux de Duerne avant le 1^{er} novembre. Elle se réunira de nouveau le 7 octobre.

Points divers :

- Après 3 ans, Patrick HERRERO souhaite laisser sa place au sein de la commission communication pour l'élaboration du bulletin afin qu'émergent de nouvelles idées de présentation. Sébastien BALMONT et Wilfried ROLLET prendront le relais.
- Suite à la boîte à idée qui avait été mis en place en automne dernier, le projet qui était retenu était la réalisation du « chemin de la mémoire » qui recensera les lieux « historiques » ou importants de la commune. Patrick HERRERO souhaite mettre en place un groupe de travail pour la réalisation de ce projet. Tous les Duernois intéressés, qui ont une bonne connaissance du passé de la commune peuvent se faire connaître en mairie.
- Les agents techniques ont testé le matériel de désherbage du terrain en ghorre de la commune d'Aveize et le trouve très efficace. Le Maire propose d'établir une convention avec la commune d'Aveize afin qu'ils nous prêtent ce matériel lorsque les agents en ont besoin. En échange, la commune d'Aveize souhaiterait que nous leur prêtions notre balayeuse. Le conseil municipal accepte cette mutualisation.
- Monsieur le Maire rappelle les journées portes ouvertes aux MSAP de St Symphorien sur coise et de St Laurent de Chamousset les lundi 18 et mercredi 20 septembre.

- Les habitants du lotissement du Vallon et du lotissement du Panorama ont demandé à être raccordés à Numéricâble. La commune a demandé un devis. Les travaux de raccordement sont chiffrés à 4 355,67€ + 230€ de sécurisation de chantier pour le lotissement du Vallon et à 9 940,20€ + 230€ de sécurisation de chantier pour le lotissement du Panorama. Ces montants sont à répartir entre les foyers souhaitant se raccorder. Monsieur le Maire souhaite rencontrer les agents de Numéricâble pour une explication de ces chiffres. Ensuite l'avis sera demandé aux habitants.
-

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 octobre 2017.